

222C0065
FR0004016699-OP042-AS24

7 janvier 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO-CARENAGE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 221C3477 du 15 décembre 2021

1. Le 7 janvier 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carenage (« SMTPC »), en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 15 décembre 2021, par Portzamparc (groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de VINCI Concessions et Eiffage (les « initiateurs ») agissant de concert avec les autres entités Vinci¹ et les autres entités Eiffage², a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet BM&A Advisory & Support, représenté par M. Pierre Béal, mandaté, le 1^{er} juillet 2021, par le conseil d'administration de la société SMTPC en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1^o du règlement général (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société SMTPC en date du 6 janvier 2022, en application des dispositions de 231-19, 4^o du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ A savoir la société anonyme Vinci ainsi que la société Autoroutes du sud de la France (« ASF »), la société à responsabilité limitée Semana, la société par actions simplifiée Société Nouvelle de l'Est de Lyon, toutes trois contrôlées par la société anonyme Vinci.

² A savoir la société par actions simplifiée Eiffage Infrastructures et la société par actions simplifiée Eiffage Génie Civil, toutes contrôlées par la société anonyme Eiffage.